

Le 9 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 9 juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Catherine GRANGE, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19

- Date de la convocation : 4 juillet 2020

PRESENTS :

	PRESENT	ABSENT
Catherine GRANGE, Maire	X	
Frédéric GEHIN, 1 ^{er} adjoint	X	
Marie-Hélène LAJON, 2 ^{ème} adjointe	X	
Lionel RITTNER, 3 ^{ème} adjoint	X	
Marie-Claude GARIN, 4 ^{ème} adjointe	X	
Hervé DELBEGUE, 5 ^{ème} adjoint	X	
Alain CHADI		X
Christine GUIMOYAS	X	
Jocelyne SCAPPATURA	X	
Grégory MEYER	X	
Fabienne SALAMAND	X	
Yoann ZINOPOULOS	X	
Sophie GUILLAUD-PIVOT	X	
Anthony BOUVIER	X	
Aline BOSSY	X	
René VIAL	X	
François MANON	X	
Ioan FILIMON	X	
William MAIRE		X

Pouvoirs : William Maire a donné son pouvoir à François Manon

Alain Chadi a donné un pouvoir à Lionel Rittner

Les Conseillers présents, soit 17 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les conseillers, à savoir François MANON

Approbation du compte rendu de la dernière réunion : approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- Budget primitif 2020
- délégation de fonctions du conseil municipal au maire : définition des cas pour les actions en justice ou de défense de la commune dans les actions intentées contre elle
- Commission Communale des Impôts Directs
- Centre de loisirs : tarif pour les soirées d'été
- Projet de méthanisation sur la commune d'Aoste : avis de la commune
- Vente d'un terrain

- Décisions prises dans le cadre de la délégation : néant

- Budget primitif 2020

Frédéric Géhin, 1^{er} adjoint en charge des Finances et de l'achat public, fait la présentation du budget.

Ce budget se vote dans un contexte particulier en raison de la crise sanitaire du COVID 19 qui a eu pour conséquence : une baisse de recettes (fermeture des services du centre de loisirs et du restaurant scolaire), une prise de fonction tardive du nouveau conseil municipal.

Il sera vraisemblablement amendé par une décision modificative au second semestre afin de tenir compte de la réelle consommation des crédits prévus, d'éventuelles nouvelles recettes (subventions d'investissement, par exemple) et de l'avancement des projets.

En ce qui concerne la section de fonctionnement qui s'équilibre à 1 685 125€, il est constaté une très légère augmentation des charges réelles de fonctionnement (inférieure à 1 %) et une forte baisse des recettes de fonctionnement. Le plus gros poste impacté est celui des recettes des services cantine, garderie et centre de loisirs. En l'absence de visibilité claire sur les conséquences de la crise, il a fallu demeurer prudent.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, il convient de noter les augmentations de crédits suivants :

- paiement de l'assurance dommage/ouvrages pour les travaux mairie d'un montant de 11000 € environ
- une forte augmentation des crédits alloués au compte d'entretien des bâtiments, voiries, réseaux qui passent de 142 000 € à 174 000 €. Cela consacre l'effort souhaité pour l'entretien des chemins (par exemple : point à temps)
- une augmentation liée au forfait communal pour l'école des Marronniers, avec la prise en compte des enfants de maternelle d'une part, pour environ 15 000 € et la régularisation de l'exercice précédent soit une dépense totale de 40 000 €.
- une augmentation de la subvention au CCAS de 15 000 à 18 000 €

Quelques chiffres clés :

- les crédits de fonctionnement les plus importants sont, logiquement, les dépenses de personnel qui représentent 43 %. La nouvelle municipalité préfère parler de ressources plutôt que de charges car elle compte s'appuyer sur le personnel pour être efficace et optimiser l'organisation
- les dépenses liées à l'entretien, à la maintenance des équipements sont estimées à environ 15% .
- les dépenses appelées "cohésion sociale", c'est à dire l'école, la culture, les subventions aux associations et au CCAS atteignent 8 % ce qui est loin d'être négligeable

Les recettes amènent moins de commentaires. Il a déjà été abordé la diminution des recettes des services qu'il n'est pas possible d'estimer à ce jour.

Il est noté une légère hausse des dotations et de la fiscalité liée à l'augmentation des bases fiscales : les taux demeurent inchangés.

Malgré ce contexte particulier, l'autofinancement dégagé s'élève à 204 588 €

Cette somme de 204 588 € est inscrite en recettes d'investissement.

Le budget d'investissement s'élève au total à 1 312 517 €. Il est financé par les résultats antérieurs, le Fonds de compensation de la TVA (deux exercices perçus cette année), la taxe d'aménagement, quelques autres recettes (subventions, vente de terrains, dépôts et cautions) et les restes à réaliser des années précédentes (recettes attendues mais non encore perçues)

En ce qui concerne les dépenses, outre les remboursements d'emprunts, le déficit antérieur, et les restes à réaliser en dépenses, il reste 155 000 € à inscrire au budget pour finir l'opération "mairie", notamment les avenants et des dépenses supplémentaires survenues au cours du chantier et non "prévues" ni "engagées".

Aussi, les crédits restants d'un montant de 99 970 € ont été affectés comme suit:

- 32 000 € pour des acquisitions de matériel (informatique pour les services, matériel de cuisine pour le restaurant scolaire, mobilier complémentaire, outil de verbalisation électronique)
- 50 000 € pour les travaux de bâtiments
- 17 970 € pour les aménagements de voirie

Les priorités suivantes ont été identifiées pour cette année:

- toit de l'atelier des services techniques
- mise en sécurité route du Bugnon (vers le Jacquet)
- acquisition d'un broyeur accotement qui permettra ensuite de faire un grand nombre d'opérations directement par les agents techniques.

On peut également noter que les agents techniques procéderont directement à la réfection des appartements, propriétés de la commune, pour pouvoir rapidement les louer et obtenir ainsi des recettes supplémentaires

Les opérations suivantes sont priorisées sur 2021: le site Internet, la réfection de voirie (notamment route de Walibi), l'équipement informatique de la mairie et équipement multimédia pour l'école publique, l'aire de jeux.

Dès cet été, les recherches de financement seront engagées, en envisageant des dossiers pour la dotation territoriale 2021, la DETR (subvention d'investissement d'état), ainsi que le projet "Ecole numérique rurale".

De même, une planification des opérations importantes de la première partie de mandat sera faite pour avoir une vision pluriannuelle des investissements....

Après avoir été soumis au vote, le budget primitif de la commune a été voté à l'unanimité.

Pour rappel, la section de fonctionnement s'équilibre à 1 685 125€ et celle d'investissement à 1 312 517€.

Budget annexe location :

Ce budget est soumis à la TVA, il concerne les bâtiments communaux loués à des professionnels : cabinet médical, salon de coiffure.

Seules ressources : les loyers

Le conseil municipal a voté le budget primitif 2020 du budget annexe location à l'unanimité.

La section de fonctionnement s'équilibre à 27950€ et celle d'investissement à 20106.54€.

Délibération n°2020-5-1 : délégation de fonctions du conseil municipal au maire : définition des cas pour les actions en justice ou de défense de la commune dans les actions intentées contre elle

Lors du dernier conseil, la délibération n°2020-4-2 a défini les délégations de fonctions que le conseil municipal donne au Maire.

Ainsi le maire a reçu délégation pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal.

Il convient de définir ces cas précis, par exemples :

- limiter la délégation aux mesures à prendre pour défendre la commune dans les actions la concernant,
- limiter la délégation à une seule catégorie de contentieux : la fonction publique territoriale ou les dommages des travaux publics
- autoriser pour tout type de contentieux

Il est proposé de donner la délégation la plus générale possible en excluant certains contentieux comme la responsabilité liée à l'exécution des marchés publics.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- PRECISE que la délégation donnée au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle concernera tout type de contentieux à l'exception des contentieux comme la responsabilité liée à l'exécution des marchés publics.

Délibération n°2020-5-2 Commission Communale des Impôts Directs

Cette commission est présidée par le Maire et composée de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants

La durée du mandat est la même que celle du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Les commissaires et leurs suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions, dressée par le conseil municipal.

Il convient de proposer une liste de 32 noms remplissant les conditions à savoir :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de ses droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal propose la liste suivante :

1	M.	▼	CHADI	Alain
2	M.	▼	GEHIN	Frédéric
3	M.	▼	DELBEGUE	Hervé
4	M.	▼	ZINOPOULOS	Yoann
5	MME	▼	LAJON	Marie-Hélène
6	M.	▼	BOUVIER	Anthony
7	M.	▼	GUILLEMARD	Frédéric
8	M.	▼	BONNEFOY	Stéphan
9	M.	▼	PERRIN	Daniel
10	M.	▼	SAVARINO	Sébastien
11	M.	▼	GALLIN	Norbert
12	M.	▼	CHEVALLIER	Jean-Paul
13	M.	▼	CHARPENAY	Romain
14	M.	▼	TACONNET	Frédéric
15	MME	▼	DUBOST	Catherine
16	M.	▼	HELLIGSOE	Bjame
17	MME	▼	DURAND	Marie-Agnès
18	MME	▼	DELBOS	Isabelle
19	M.	▼	LAGACHE	Michel
20	M.	▼	VITTOZ	Marcel
21	M.	▼	GALLIEN	Gilles
22	MME	▼	BLANC	Josiane
23	MME	▼	CHARRIER	Karine
24	M.	▼	FILIMON	Ioan
25	M.	▼	LASSALAS	Michel
26	M.	▼	HUGUET	Rachel
27	M.	▼	MANON	François
28		▼		
29		▼		
30		▼		
31		▼		
32		▼		

Désignation des membres de la commission de contrôle (élections)

Evoqué lors de la précédente réunion, il avait été proposé Marie-Hélène Lajon et Hervé Delbègue comme membres de cette commission. Or il s'avère qu'un adjoint ne peut en faire partie, aussi, il convient de désigner 2 membres de la listes « Corbelin 2020 ».

Comme les membres sont nommés dans l'ordre du tableau, il est proposé Alain Chadi et Christine Guimoyas.

Ainsi la commission de contrôle pour les élections est composée de :

- trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission :
 - Alain CHADI
 - Sophie Guillaud-Pivot
 - Christine GUIMOYAS
- deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission
 - William Maire, M. Vial ayant décliné sa candidature
 - François Manon

A noter que le représentant le tribunal sera Jean-Pierre MALLEIN et celui de l'administration : Frédéric GUILLEMARD.

Délibération n°2020-5-3 : Centre de loisirs : tarif pour les soirées d'été

Compte tenu de la crise du COVID 19, l'organisation du centre de loisirs cet été a dû s'adapter au règlement sanitaire : il n'y aura donc pas de mini camps, les effectifs sont limités à 32 enfants par jours et les soirées pyjamas ne pourront se dérouler comme les autres années : le couchage sous les tentes ne permet pas d'assurer la distanciation sociale requise. Aussi, l'équipe des animateurs propose d'organiser à la place des soirées jusqu'à 22h

Le conseil devra délibérer pour fixer le tarif pour ces soirées car les enfants ne passent pas la nuit entière au centre. Isabelle Miguet, la directrice propose de baisser le tarif de 2 à 4 euros en fonction des tranches de tarification .

La proposition de tarification a été présentée au conseil

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- FIXE les tarifs des soirées dites « pyjama » pour l'été 2020 comme suit :

Tarifs Commune de Corbelin :

QF	Journée complète	Forfait semaine	Repas	Soirée pyjama Les 16, 23 et 30/07
< 460	8.00 €	36.00 €	3.90 €	6.00 €
461 à 620	9.00 €	40.50 €	3.90 €	6.00 €
621 à 1000	12.00 €	54.00 €	3.90 €	6.00 €
1001 à 1500	13.00 €	58.50 €	3.90 €	8.00 €
1501 à 2000	15.00 €	67.50 €	3.90 €	10.00 €
>2000	17.00 €	76.50 €	3.90 €	10.00 €

Tarifs Communes extérieures :

QF	Journée complète	Forfait semaine	Repas	Soirée pyjama Les 16, 23 et 30/07
< 1001	13.80 €	62.10 €	4.50 €	7.00 €
1001 à 1500	15.00 €	67.50 €	4.50 €	10.00 €
>1500	18.40 €	82.80 €	4.50 €	12.00 €

Délibération n°2020-5-4 : Projet de méthanisation sur la commune d'Aoste : avis de la commune

La commune doit émettre un avis sur la demande d'enregistrement en vue d'exploiter une unité de méthanisation territoriales de matières organiques sur la commune d'Aoste, route du Champ de Mars – Parc industriel d'Aoste.

Cette unité permettra de produire une énergie, le méthane, par le recyclage et la valorisation de biodéchets qui, jusqu'à présent étaient incinérés. Les résidus appelés digestat pourront être utilisé comme engrais par les agriculteurs du secteur dont certains sur la commune. Le digestat produit moins d'odeur par rapport à l'épandage classique.

Cette unité produira des revenus à l'exploitant par la vente du gaz et de l'engrais, à la commune d'implantation par les taxes et aux fournisseurs de matière première (industriels de l'agroalimentaire en l'occurrence les Jambons d'Aoste et les agriculteurs) pour la vente de leurs déchets ou par le fait de ne pas payer leur traitement).

Ce projet sera créateur d'emplois directs pour le pilotage de l'installation et indirects pour la maintenance du site..

Les risques identifiés de ce projet :

Les risques immédiats : augmentation du trafic routier pour les livraisons et les expéditions, le bruit de l'installation, la pollution. Concernant les odeurs, cette nuisance est connue et maîtrisée si l'installation respecte les normes. Quant au risque d'explosion, il est également bien connu et reste maîtrisé.

Certains risques existent à plus ou moins long terme :

En cas de rupture dans la livraison des biodéchets : si l'unité vient à s'arrêter, il faut compter près de 6 mois pour sa remise en fonction complète, d'où le risque d'avoir la production d'une agriculture énergétique uniquement pour alimenter l'unité de méthanisation.

D'autres risques existent : la faillite de l'exploitant, le démantèlement de l'installation et la dépollution des sols...

La parole est donnée aux conseillers :

M. Vial informe qu'un projet avait été évoqué sur le secteur de Corbelin mais avec uniquement des entrants agricoles. Dans le cas présent, ce sont des entrants principalement industriels : ce n'est pas la même chose. Le risque pour des projets uniquement prévus pour des entrants agricoles est d'avoir des cultures spécifiques pour fournir l'installation qui doit avoir des entrants journaliers.

Dans le cas du projet d'Aoste, il faut 48 tonnes de biodéchets par jour

Lionel Rittner précise que dans ce projet les entrants seront mixtes : déchets industriels et agricoles. L'avantage de cette unité est le traitement des biodéchets : François Manon informe que le SICTOM de Morestel est favorable à ce projet, car la législation va imposer d'ici 2022 le recyclage des biodéchets.

Avant de se prononcer sur ce projet, il est précisé qu'une trentaine de communes autour d'Aoste sont également consultées.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- EMET un avis favorable à la demande d'enregistrement en vue d'exploiter une unité de méthanisation territoriales de matières organiques sur la commune d'Aoste, route du Champ de Mars – Parc industriel d'Aoste.à la condition qu'aucune culture ne soit faite destinée exclusivement pour alimenter l'unité de méthanisation

Délibération n°2020-5-5 : Vente d'un terrain

M. Vidonne se porte acquéreur de la parcelle communale cadastrée section AI n° 292 jouxtant sa propriété.

Vu l'avis du service des domaines,

Vu l'accord amiable pour le prix de vente à 1500€

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée section AI n°292 d'une superficie de 716 m² à M. Christophe VIDONNE au prix de 1500€ (mille cinq cents euros).
- CHARGE la SCP I.MAYEN, F.CHARLET-MONOT, F. SARAMITO-SOTTILINI, J-P. PAUGET, Notaires associés dont le bureau annexe est situé à Les Avenières-Veyrins-Thuellin de la rédaction de l'acte et de toutes les démarches afférentes
- PRECISE que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur



Délibération n°2020-5-6 : nomination d'un élu au conseil d'administration de du centre socioculturel Jean Bedet

Vu les statuts du Centre Socioculturel Jean Bedet dont le siège est à Les Avenières Veyrins-Tuellin,

Considérant que la commune a confié l'animation jeunesse au centre socioculturel dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse

Considérant que la commune a droit à avoir un membre au conseil d'administration,

Après avoir délibéré à l'unanimité :

- DESIGNE Sophie Guillaud-Pivot, membre de droit de la commune de Corbelin au conseil d'administration du centre socioculturel Jean Bedet.

- travaux des commissions

Sociale :

Réunion du CCAS (Commission Communale des Affaires Sociales):

La première réunion du CCAS a eu lieu le 30 juin : Marie-Hélène Lajon a présenté aux nouveaux membres les missions du CCAS. Ces derniers ont commencé à travailler sur les projets à mettre en place en proposant des actions à mener comme proposer des ateliers (initiation aux outils numériques, ...)

Voirie :

Hervé Delbègue fait l'inventaire des travaux effectués :

Marquage au sol :

La place PMR devant la Mairie et celle de l'emplacement du taxi ont été réalisées tout comme la réfection de la place PMR de l'autre côté de la place du Campanil.

Un passage piéton rue du soldat d'Egypte a été créé au niveau du restaurant chez Valentin.

Problèmes d'écoulement d'eaux pluviales :

Plusieurs zones dont celle impasse du Fayet ont fait l'objet d'une intervention pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales

Voirie :

13 tonnes d'enrobé à froid ont été utilisés pour boucher les trous sur la voirie communale.

Une campagne de point à temps suivra cet été.

Lionel Rittener déplore que le rebouchage des trous n'a pas fait depuis 2 ans ce que M. Vial conteste bien qu'il reconnaisse que le point à temps n'a pas été fait.

M. Rittner l'arrête : n'étant pas membre de la commission, il lui demande de ne pas prendre la parole.

Des travaux pour juguler l'écoulement d'une source sur la route des Marais sont également programmés cet été...

Réseau télécom :

Les élus ont demandé à rencontrer le référent d'Orange pour faire le point sur les travaux à faire sur la commune.

Sécurité :

Rencontre avec la gendarmerie :

la brigade va organiser une rencontre à l'attention des seniors pour les sensibiliser aux risques d'escroquerie et comment s'en prémunir...

La vitesse route de Bugnon a été évoquée : s'il est difficile de faire dans l'immédiat des contrôles radar, la commune va positionner son radar pédagogique sur cette voie pour étudier la vitesse...

Verbalisation électronique

Le dossier est en cours de finalisation : le coût a été abaissé à 1100 € .

Vogue :

Les élus ont rencontré les forains pour organiser la vogue dans ce contexte inédit de crise sanitaire. Il n'y aura pas de feu d'artifice par contre, il a été proposé de faire une animation le dimanche après-midi : une parade de batucada (groupe de percussion brésilienne) à partir de la mairie jusqu'au site de la vogue. Une association locale se propose de se produire gracieusement.

Le devis proposé par une société de sécurité a été validé, d'ailleurs des horaires ont été déterminés pour la fête foraine : 1h du matin le vendredi et le samedi et minuit le dimanche. Cette décision fera l'objet d'un arrêté.

Travaux / bâtiment / aménagement :

Ancienne boulangerie place J. Falatieu:

Le débroussaillage derrière le bâtiment sera fait par un TIG dans les prochains jours.

Local technique impasse du Chaudron : des travaux urgents sur la toiture sont à réaliser. Une recherche de financement est en cours

Travaux mairie :

Le ragréage sur le parquet a raté : il sera à refaire car il n'est pas possible de poser le sol en l'état.

Agents techniques :

Une commande de vêtements de travail a été passée.

Aire de jeu :

Yoann Zinopoulos est en charge de ce projet :

Le projet d'aire de jeux cible les 3-12 ans. Pour l'instant il convient de rechercher le lieu : plusieurs sites ont été identifiés.

Le premier, vers le centre de loisirs le Moulin : il est proche de la route, visible. Il ne nécessitera pas trop de terrassement et l'espace est partiellement clos. Il existe cependant des points négatifs : il est proche d'un virage plongeant et dangereux, le parking est parfois saturé par le golf et les parents du centre de loisirs. Enfin il sera difficile pour les enfants du centre de loisirs de l'utiliser en même temps que d'autres enfants, en plus il réduira l'espace de jeu du Moulin.

Le deuxième : le terrain en face de la salle polyvalente et en bordure de la rue du Soldat d'Egypte. S'il est également proche de la route, partiellement clos, la parcelle du fond n'est pas propriété de la commune : voir pour l'acheter ? cela représenterait une zone de près de 900m².

Par contre, il sert actuellement de parking, il est proche des habitations : il conviendrait de consulter les riverains car il y a un risque de nuisances sonores, même si ce dernier est limité du fait de la tranche d'âge concernée (3-12 ans). Il faut également prendre en considération sa proximité avec le ruisseau Commandeur.

Le troisième site identifié est vers la médiathèque : il a l'avantage d'être en centre bourg, à proximité des 2 écoles. Il n'est pas si proche des habitations, les premiers riverains sondés ne sont pas opposés à une aire de jeu sur ce site. La proximité avec la médiathèque serait même un atout : Sophie Vanhay, la responsable, s'est montrée également positive pour ce projet.

L'inconvénient majeur est le coût du terrassement du fait de la pente du terrain : afin d'en limiter le coût, il faudrait se contenter d'une surface de 700 m² contre les 1000m² possible.

Le groupe de travail a rencontré un premier fournisseur : la rencontre n'a pas été très concluante. Par contre, un contact a été pris avec la commune des Abrets qui possède une aire de jeux au parc Bisseau : un rendez-vous sur place a même été programmé.

Culture :

Journées du patrimoine :

Exceptionnellement, seule l'église sera ouverte à la visite.

Cependant le spectacle La botte et la baleine sera donné dans l'espace culturel de la médiathèque : il relate l'histoire des entreprises Clerget et Playtex de la Tour du Pin

Enfance / Vie associative :

Conscrits/arrosants :

Une rencontre avec les conscrits est programmée lundi prochain pour définir les conditions dans lesquelles se déroulera la vogue cette année.

Calendrier des fêtes :

Le courrier a été adressé aux associations

Ecole :

Label école numérique 2020 :

Un dossier pour cet appel à projet va être déposé : il permet une subvention de 50% des dépenses dans limite de 14 000€ TTC. Il est prévu d'équiper les salles de classe de vidéoprojecteurs interactifs.

Centre social Jean Bedet :

Les élus ont assisté à l'assemblée générale du centre social qui s'est déroulée à Corbelin cette année.

Il a été proposé à la commune de nommer un membre pour siéger au conseil d'administration : Sophie Malein s'est portée candidate.

A l'unanimité, le conseil municipal la désigne. Ce point devait être porté à l'ordre du jour du conseil d'août mais comme les conseillers se sont prononcés favorablement : une délibération en ce sens est prise lors de la présente séance.

Communication :

Distribution de la gazette :

Elle vient d'être achevée.

Agenda 2021:

Maintien de la formule actuelle pour l'année prochaine.

Equipement informatique de la mairie / école:

Une rencontre avec un fournisseur aura lieu demain.

Une réunion de travail a été faite avec M. Brazon, directeur, pour définir les besoins en matériel.

Mme le Maire donne la parole à l'assistance :

Josiane Blanc :

cette dernière avait une question mais elle a eu une réponse dans la gazette : il s'agissait du désherbage non effectué dans le village. Elle a bien compris que le nettoyage par les agents communaux des dépôts sauvages d'ordures les retardait dans leurs autres missions. Elle remercie les agents pour la taille du talus avenue de la Soie.

Jean-Pierre Bouhana :

Il tient à apporter certaines précisions sur le projet de méthanisation à Aoste :

Il conseille de bien regarder l'étude d'impacts et l'étude de sécurité pour le risque d'explosion. Lionel Rittner lui répond que cette unité est au niveau le plus bas dans la norme ATEX. Hervé Delbègue lui précise que le dossier disponible à la consultation comporte 952 pages : on peut lui transmettre le lien afin qu'il en prenne connaissance. Ce dernier répond qu'il n'est pas intéressé.

Il souhaite parler de 3 points :

1/ dépôts sauvages : il a bien pris note que la municipalité est prête à mettre des amendes : il espère qu'elles seront dissuasives : il laisse le soin au conseil de déterminer...

Hervé Delbègue lui répond qu'on a pu identifier deux administrés et dès que la verbalisation électronique sera opérationnelle : les PV seront dressés en fonction de la législation : le conseil ne peut déterminer librement le montant des amendes.

2-/ Compte rendu du conseil : pourrait-il être mis en ligne avant la réunion suivante ?

Catherine Grange lui dit que c'est bien leur intention... pour cette fois-ci il n'y a eu que 3 semaines entre les 2 réunions et Grégory Meyer a indiqué que l'archivage de certains fichiers du site internet a engendré un dysfonctionnement : le compte rendu du 18 juin n'était pas visible...

3/Agence postale : serait-il possible de libérer les places de stationnement à proximité de la boîte aux lettres toujours occupées par le même véhicule, demande à trouver une place plus proche pour les personnes à mobilité réduite (PMR). D'ailleurs il est fréquent de constater le stationnement de véhicules sur les quelques places PMR alors qu'ils n'ont rien à y faire : mais à la décharge des automobilistes : le marquage n'est pas forcément visible : à revoir vers les Tourelles notamment

Hervé Delbègue répond que le manque de stationnement devant l'agence postale est connu : la question même du positionnement de l'agence postale se pose !

Enfin M. Bouhana constate que le signalement fait par Mme Guimoyas sur les ordures ménagères de l'immeuble en face des Tourelles lors du dernier conseil n'a pas été suivi d'effet. Lionel Rittner lui répond qu'il fera le point demain avec le garde champêtre.

René Vial demande à prendre la parole :

Il déplore l'intervention irrespectueuse de M. Rittner vis-à-vis de son intervention en tant qu'ancien maire lors qu'il l'a interrompu alors qu'il donnait des précisions sur les travaux de voirie.

Ce dernier lui a demandé expressément de se taire car il n'était pas membre de la commission, mais M. Vial questionne : cette commission s'est-elle réunie ?

Mme le Maire précise que les commissions n'ont pas été activées pour l'instant, il ne s'agit que de groupes de travail.

Points d'apports volontaires : M. Vial est passé vers la route du tram : il n'a jamais vu une telle accumulation de dépôts sauvages et on n'est que jeudi ! Hervé Delbègue lui répond que les agents étaient occupés par le bouchage des trous, mais le nettoyage sera fait ...

Date des prochaines réunions du conseil municipal :

27 août, 24 septembre, 5 novembre, 3 décembre, 7 janvier 2021, 4 février 2021, 11 mars 2021.

La séance est levée à 21h50.

Affiché le 16 juillet 2020

Le Maire

Catherine GRANGE